



# Les institutions & les bâtiments

L'église

La halle

Le cimetière

Les écoles et le collège

Préambule

L'histoire  
du collège

Décisions  
marquantes sur  
les questions  
scolaires



## L'ÉGLISE



**1896** On accordera un crédit à la fabrique de l'église. Une fabrique est l'ensemble des personnes nommées par l'Évêque pour administrer les biens d'une église, dresser la liste des pauvres et les aider...

**P**lus tard des laïques élus par les paroissiens seront membres de la fabrique ... Supprimées à la Révolution. Rétablies comme établissements civils par le premier Consul avec comme membres de droit le Maire et le Curé. *Notons que les fabriques existent encore en Alsace-Moselle).*

**1901** On interdit par 5 voix contre 3 et 2 votes blancs le port du costume ecclésiastique sur la Commune. La demande d'autoriser la Congrégation de la Providence d'intervenir à Saint-Valérien est repoussée par le conseil qui demande la suppression des Congrégations et de la loi Falloux.

**1905** Le conseil refuse de faire classer le monument de Pierre DAUVET dans l'église comme monument historique.

Même si l'école de Saint-Valérien ne tombe pas sous le coup de la loi la majorité du Conseil fait observer que « l'enseignement dans les deux écoles laïques dispensé est intelligent, éducatif et libéral » au contraire de l'enseignement congréganiste antidémocratique et antirépublicain.

Les écoles rivales entretiennent l'inimitié et la désunion entre les enfants et les fa-

*En 1905 Les « fabriques » seront remplacées par des « associations culturelles ». Les biens des fabriques seront attribués aux établissements d'assistance ou de bienfaisance.*



# Église : chronologie suite

**1907** Madame de WARRIN a fait don d'un bâtiment pour devenir le presbytère dans certaines conditions (page 120 du registre de 1895 à 1924).

Le conseil refuse de prendre en charge l'entretien du presbytère et les impôts et assurance qui le frappent.

Il refuse aussi de « payer à partir de janvier 1907 la rente annuelle de 170 Frs à verser à la fabrique ».

Le conseil abandonne aux donateurs « la pleine et entière possession du presbytère... ».

Le conseil refuse aussi le projet de contrat d'abandon de l'église à l'exercice du culte.

On sursoit jusqu'à réception d'instructions précises de l'autorité supérieure.

**1928** Le 29 mai : suite à un coup de foudre, la toiture du clocher a été endommagée. La commune interviendra à la hauteur de 825 Frs qui seront remboursés par l'assurance.

**1943** Suite au bombardement de Juin 40 les réparations seront effectuées sur l'église - une demande d'indemnité pour dommages de guerre est déposée

**1945** Les salaires du fontainier et du remonteur de l'horloge du clocher seront révisés à la hausse.

M. le Doyen du village demande avec

**1920** Le conseil par 6 voix contre, 4 non et 2 bulletins blancs proteste contre la reprise des relations avec le Vatican.

**1922** Décision est prise de procéder à la réfection de la toiture de l'église et du clocher. Une subvention sera demandée. Une autre sera accordée pour l'érection du monument de l'armée noire et pour celle du monument à la mémoire de M. Cornet.

**1923** **Hors séance** Protestation contre le retour des Congrégations Jésuites, retour jugé contraire aux « lois de laïcité revendiquées par les vrais démocrates ». On note une « opposition à cette proposition anti-démocratique demandée par le gouvernement du Bloc national ». Majorité du conseil moins une voix.

insistance que l'église soit réparée.

**1952** Le 13 décembre une tempête a endommagé l'église et l'école de garçons.

Les réparations seront faites sous la conduite d'un architecte.

**1953** L'entreprise Beau & Tourlier sera chargée de la réfection du toit de l'église. Un conseiller municipal ancien maçon suivra le déroulement des travaux qui concerneront aussi le pignon ouest à recrépir

**1954** Le remontage du mécanisme de la



1984 06 Pierre CHEVALIER avec le coq du clocher. Au cours des travaux de réfection de l'église et du clocher

pendule de l'église est confié à M. COMPÉRAT horloger.





# Église : chronologie suite

**1967** Suite aux tempêtes des 12 Mars et 16 Mai la toiture de l'église a été endommagée.

Le Conseil prépare des nouveaux contrats d'assurance les précédents étant obsolètes.

**U**n don de 1000 Frs fait par le prêtre M. FOUQUEAU est consenti pour aider à la réfection du toit de l'église.

**1970** Des travaux sont programmés pour l'église pour un coût de 31512 Frs HT avec financement par emprunt, par souscription publique et avec une demande auprès de l'archevêque (qui refusera en 1972).

**1971** Des travaux sur la toiture de l'église deviennent indispensables ainsi que le chaînage des murs

**1972** Des travaux sont programmés pour l'église pour un coût de 31512 Frs HT avec financement par emprunt, par souscription publique et avec une demande auprès de l'archevêque (qui refusera en 1972).

**1977** Faut-il démonter, sur la demande de l'Abbé, les grilles du chœur de l'église ?

**1980** L'entreprise BODET installera une horloge électrique dans le clocher.

**1982** Engagement d'un poste temporaire de l'église.

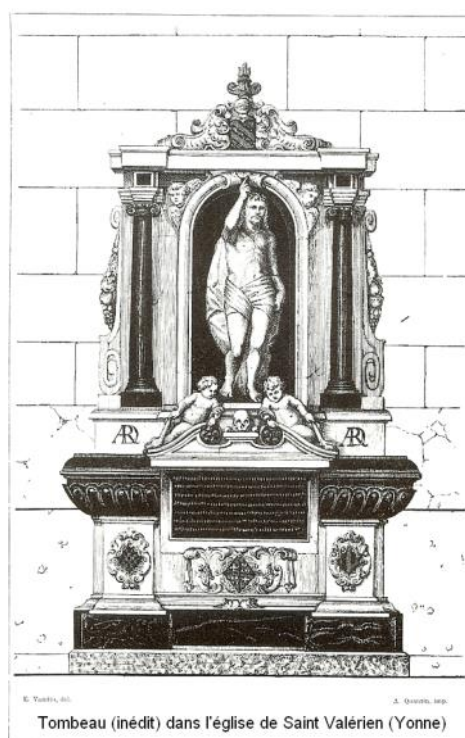
**1983** La toiture et le clocher de l'église seront réparés.

**1984** Les portes des grilles du chœur de l'église ont été enlevées; Le conseil avait pris l'avis des Bâtiments de France en 1978.

**L**es portes vont être remises en place et une demande de classement de ces grilles était souhaitée. Le classement est accordé ainsi que celui des stalles et d'un tableau.

**1986** Installation de l'abbé PLATTER prêtre du diocèse de Varsovie. Le conseil paroissial prendra à sa charge les heures de travail réalisées par les employés communaux pour la remise en état du presbytère.

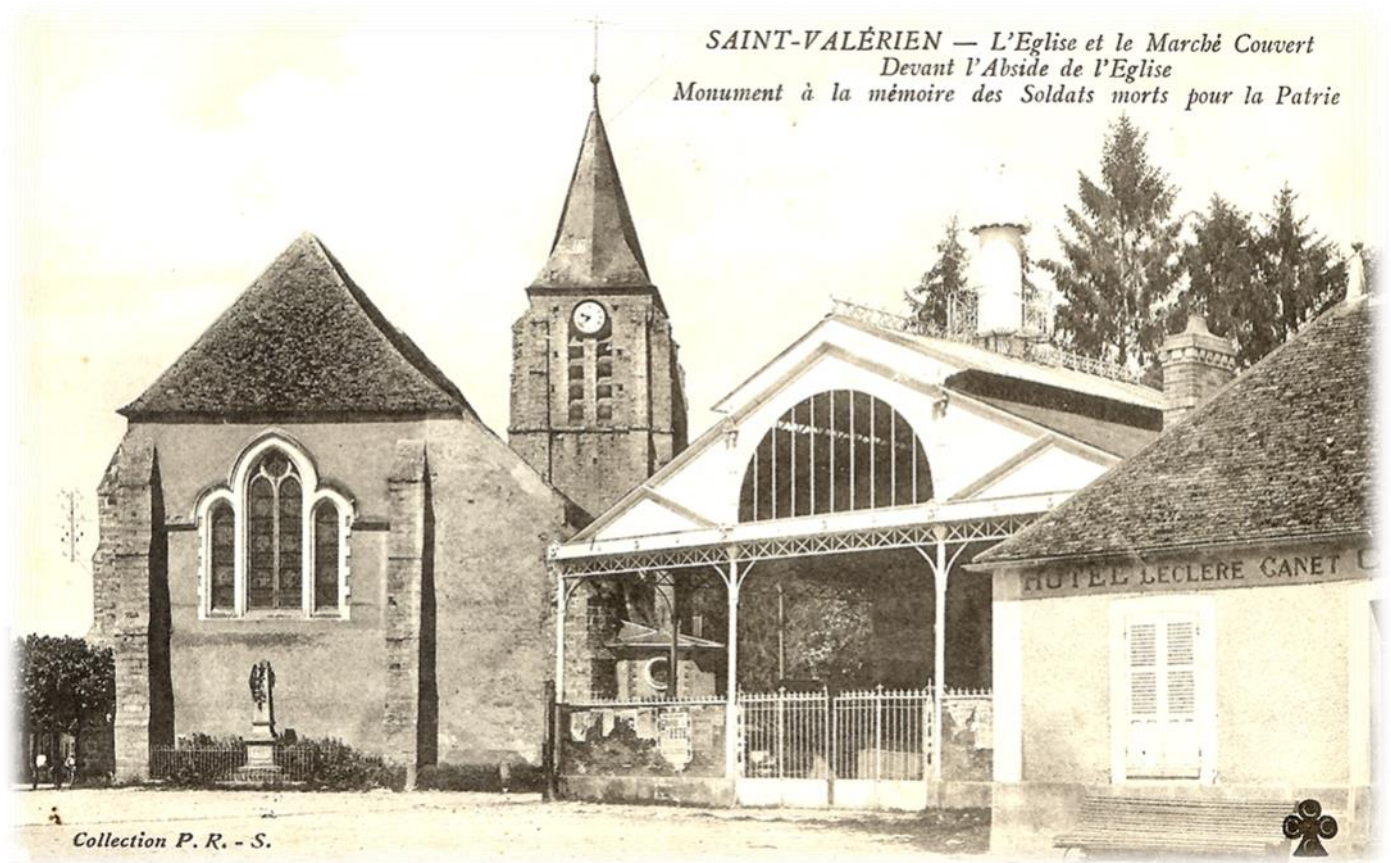
**1987** L'architecte chargé de la restauration propose le transfert de la sacristie en pied de clocher et la suppression de l'existante qui a été ajoutée au bâtiment ancien. Le 15 Juin le conseil approuve cette proposition (qui sera annulée plus tard suite à l'installation du chauffage dans l'église)



Tombeau (inédit) dans l'église de Saint Valérien (Yonne)



# LA HALLE



**1861** Le dimanche 26 mai 1861 eut lieu à Saint Valérien, la réunion annuelle du Comice Agricole de l'arrondissement de Sens. Cette fête de l'agriculture, et du travail, avec exposition de bestiaux et de machines agricoles, concours de labourage, et le soir feux d'artifice et illuminations, fut une journée mémorable.

**E**ncouragé par ce succès, M. CLAISSE, maire de Saint-Valérien, en profita pour rétablir les lettres patentes de François 1er et de Louis XIV instituant foires et marchés. Le premier marché se tint le 12 septembre 1861.

Depuis le rétablissement du marché, une grande partie de la population de Saint-Valérien et des environs exprimait fréquemment le vœu de voir construire une halle aux grains qui donnerait une impulsion nouvelle au commerce des céréales par les facilités qu'elle offrirait aux marchands et aux cultivateurs.

M CLAISSE, pour satisfaire à ce désir naturel dont la réalisation paraissait pouvoir donner au marché une importance relativement considérable, a effectué de multiples démarches, et après avoir consulté un grand nombre de

constructeurs, s'est entendu avec M. Tourneur, architecte, pour la rédaction d'un projet définitif qui réunissait les conditions souhaitées d'esthétique, de solidité pour un coût acceptable qui s'élevait à **douze mille Frs.**

**P**our financer ce projet, le moyen qui parut le plus pratique et qui fut adopté à l'unanimité, consistait en un emprunt de douze mille Frs contracté par la commune qu'elle rembourserait chaque année en levant un impôt extraordinaire pendant le temps nécessaire. Les intérêts de cet emprunt seraient couverts par les droits de place à percevoir.

**L**a halle fut alors immédiatement construite en 1862. Deux ans plus tard, une donation a permis d'ajouter à cette halle une resserre pour les grains, et le résultat de la vente d'un terrain jouxtant la halle,

permet faire poser carrelage en



de  
un



## LA HALLE

### Les décisions marquantes

**1906** La location de la halle est acceptée

**1907** La halle « qui ne sert plus à rien » sera louée. (Photo de la place avec sans doute la première voiture. La halle n'a pas de auvents. Elle est fermée.

**1931** Décision est prise d'installer des auvents à la Halle pour abriter les vendeurs et acheteurs. Considérant aussi l'importance de la circulation, le conseil adopte le projet de l'architecte L. Bertrand 1934. La peinture de la halle sera refaite.

**1950** Le conseil souhaite ne pas aliéner les pompes à bras de la halle ; l'acquisition se fera plus tard.

**1951** Le stationnement sera interdit sous la halle.

**1968** La halle ne sera pas détruite tant qu'un garage ne sera pas édifié pour le matériel d'incendie. Elle continuera à recevoir les concerts et autres manifestations..

**1985** Un programme de travaux est présenté pour l'année concernant, entre autres, la halle.

**1987** Restauration de la halle. Avant les fêtes musicales du 21 Juin il est nécessaire d'effectuer quelques réparations (changement de pièces métalliques en zinc).

**1992** 24. avril la halle est sinistrée. Un camion l'a percutée.



*En ce mois d'avril 1992*

*la halle est sinistrée.*

*Un camion l'a*

*percutée*



## LE CIMETIÈRE



**1901** L'agrandissement du cimetière est envisagé.

**1919** Visite au cimetière – hommage aux Morts

**1920** On décide l'agrandissement du cimetière en achetant le terrain Cadillac 10 Frs la perche (une perche = 0.42 are.).

**1921** Les travaux pour le cimetière et les fossés seront financés par un emprunt.

**1927** Construction d'un caveau provisoire au cimetière.

**1936** Le conseil demande qu'il soit veillé à l'alignement correct des tombes du cimetière édifiées dans les concessions.

**1948** Le conseil décide l'augmentation du tarif des conces-

sions dans le cimetière en raison « des énormes dépenses auxquelles la commune doit faire face ».

**1951** Le menuisier du village assurera le transport des corps lors des cérémonies funèbres. Ce seront les fossoyeurs vicinaux, munis de vêtements spéciaux, qui creuseront les fosses dans le cimetière aux frais des familles et les tarifs seront réglés.

**1954** Le conseil envisage la suppression du carré ouest du vieux cimetière.

**1957** Les concessions dans le cimetière passent de 1000 Frs à 5000 Frs.



## LE CIMETIÈRE

**1961** Des cyprès sont plantés au cimetière

**1965** Un carré sera réservé au cimetière pour recevoir les sépultures des habitants de l'Oasis.

**1966** Dans le cimetière les concessions sont augmentées : Temporaires **24** frs, trentenaires **42** frs, perpétuelles **210** frs.

**1972** Le conseil décide d'édifier une stèle à la mémoire de tous les Morts des guerres dans le cimetière.

**1977** Les concessions du cimetière sont réévaluées : Perpétuelles : 450 frs, Cinquantenaires : 300 frs, Trentenaires : 90 frs, Temporaires : 45 frs.

**1984** Le tarif des concessions dans le cimetière est de nouveau réévalué.

**1986** Une concession gratuite au cimetière est attribuée par suite du décès de l'abbé Pétrus HANRATH décédé le 05.03.89 après 8 ans de ministère.

**1988** Les concessions dans le cimetière sont modifiées : Perpétuelles : 888 frs, Cinquantenaires : 618 frs, Trentenaires : 180 frs et Temporaires : 90 frs

**1989** Concessions : 915 – 536-186- 93 Frs, Perpétuelles : 915 frs, Cinquantenaires : 536 frs, Trentenaires : 186 frs et Temporaires : 93 frs.





# LES ÉCOLES ET LE COLLÈGE

## Préambule

**D**eux écoles existaient à Saint-Valérien pour les garçons et pour les filles avant la construction en

**1846** de l'école de garçons à l'ouest de l'église (en face du portail).

**B**eaucoup plus tard cette école sera transférée dans les locaux de la gendarmerie (actuelle salle des maîtres et bureau et du directeur)

Plus tard ces locaux serviront pour le secrétariat de mairie, la caisse d'épargne, la bibliothèque scolaire, le logement des instituteurs et plus tard encore de cuisine et cantine scolaire lors de la création du collège.

**P**etit détail amusant : le bâtiment abritant le RASED était à la fois la cave des gendarmes et au-dessus la prison. !

**1899** sous le mandat de M. DELAJON, Maire, fut prise la décision de construire une nouvelle école de garçons.

**1902** les travaux

commencent : deux classes – une cour – un préau – une salle des fêtes (qui servira de salle de classe lors de la création du collège en même temps que de salle de bal pour les associations du village.)

**O**n observera sur la façade les traces du bombardement qui eut lieu pendant la seconde guerre mondiale.

**1985** Inauguration de la nouvelle école appuyée sur l'ancienne dont l'architecture caractéristique peut encore étonner.

**E**n ce qui concerne l'école de filles la décision de construction à l'endroit où se situe l'école maternelle fut prise en

**1869** avec ouverture en

**1873**.

**O**n notera les grandes difficultés et l'opiniâtreté de la municipalité d'alors pour que l'enseignement soit dispensé par une enseignante laïque ayant un brevet de capacité, enseignement dispensé jusqu'alors par une sœur religieuse de la Providence de Sens.



SAINT-VALÉRIEN (Yonne) - Les Ecoles de Garçons



# L'histoire du collège

**L**a création à Saint-Valérien d'un établissement du second degré était souhaitée depuis longtemps par les familles. Dans les années 50 la demande avait été faite à l'Inspecteur primaire (aujourd'hui : Inspecteur de l'Éducation nationale) de ce qui s'appelait alors « cours complémentaire ».

L'Inspection académique considéra cette demande comme peu réaliste, en raison du nombre de plus en plus réduit des élèves présentés au certificat d'Études qui était « tombé », pour l'ensemble du Canton de Chéroy, à une trentaine par an.

**L**a réforme de l'enseignement de 1959 prévoyait l'implantation de cycles d'observation rattachés à certaines écoles primaires. Le Conseil municipal de Saint-Valérien, dont M. de RAINCOURT Philippe était le Maire, posait sa candidature le 16 Mai 1959.

Le 26 décembre suivant, un rapport établi par Madame VARET – pharmacienne - était adressé au Recteur de l'Académie de Dijon. (*Monsieur de RAINCOURT étant décédé accidentellement en Juillet*). Ce rapport présentait les raisons pédagogiques, géographiques et démographiques de la demande de Saint-Valérien.

**1960** Le 1er janvier une note de M. GARRIOUD, inspecteur primaire, permettait d'espérer une suite favorable...qui se réalisa par décision de la Commission de la carte scolaire du 18 Janvier 1960.

**L**e Conseil municipal dirigé par Monsieur MONTGERMONT, Maire, acceptait par délibération du 11 Février 1960, la création d'un Groupe d'Observation Disperse avec ouverture d'une classe de 6ème à la rentrée de 1961. Le conseil ne s'est pas demandé comment un groupe pouvait être dispersé ! le rapprochement insolite de ces deux termes fut entériné par l'usage.

**1961** le 5 septembre G.O.D ouvrit ses portes.

**1961** créé officiellement par un arrêté ministériel du 15 Juin 1961, avec 39 élèves. M. LEGROS, directeur, enseignait les mathématiques, Madame THOMAS le Français et l'Allemand et Monsieur JARRY les sciences...

Le 16 Octobre, le GOD avait les honneurs de la visite de l'inspecteur Primaire, de l'Inspecteur d'Académie et d'un Inspecteur général Monsieur BOULLY étant le maire de Saint-Valérien.

**L**a classe est installée dans la salle des Fêtes au-dessus du bâtiment de l'école élémentaire.

**1962** lors de la rentrée , une classe de 5ème de 31 élèves faisait suite normalement à la 6ème. Deux adjoints nouveaux étaient nommés (MM POUCHAIN et CHETAILLE) le premier pour les sciences et le second pour les mathématiques.

**D**ès le mois de novembre la municipalité demandait la transformation du GOD en Collège d'enseignement général (C.E.G) par création d'une classe de 4ème puis de 3ème.

La demande était justifiée : le lycée technique de Sens ne recrutait plus au niveau de la 4ème et les lycées modernes étaient saturés.

**L**a réponse de l'inspection académique fut la suivante : *«Les arguments que vous fournissez ne manquent pas de solidité mais, pour l'instant, il m'est difficile de vous donner les assurances que vous souhaitez. L'orientation actuelle qui prévaut à l'Administration centrale va vers les C.E.G importants, de 13 classes au minimum, ce qui me paraît impossible à réaliser à Saint-Valérien. »*

L'Inspection invoquait également la pénurie de personnel enseignant, surtout en matière des langues vivantes.

**E**ffectivement, la commission nationale de la Carte scolaire de 1963, puis le Ministre, se prononçaient contre la transformation du GOD de Saint-Valérien en CEG. D'où une nouvelle intervention du Maire (devenu Conseiller général), solidement motivée, nouveau rapport du Directeur du GOD sur l'augmentation de la population de Saint-Valérien et des environs et sur les prévisions d'effectifs scolaires. L'Inspecteur primaire appuie la proposition et téléphone le 2 Juillet 1964 que Saint-Valérien est inscrit en N° 1 sur la liste des GOD à transformer en CEG, sous condition de 15 élèves minimum en classe de 4ème.

**L**'effectif prévu était de 22 élèves.

**Sources :**  
D'après des documents écrits par M. LEGROS et recueillis par M. THOMAS Philippe



# Les décisions les plus marquantes Sur les questions scolaires

**1895** Le logement de l'instituteur sera amélioré. Les cintres des fenêtres de l'école de filles ainsi que le carrelage seront réparés.

**1896** La distribution des prix aura lieu le 30 avril et deux tables de bois à deux places seront achetées pour l'école des filles.

**1899** En 1899 sous le mandat de M. DELAJON, Maire fut prise la décision de construire une nouvelle école de garçons et c'est à partir de 1902 que les travaux commencèrent : deux classes – une cour – un préau, Un architecte M. DAPPOIGNY est chargé de préparer un projet.

**1901** Même si l'école de Saint-Valérien ne tombe pas sous le coup de la loi la majorité du Conseil fait observer que « l'enseignement dans les deux écoles laïques dispensé est intelligent, éducatif et libéral au contraire de l'enseignement congréganiste anti-démocratique et antirépublicain ».

Acquisition ou expropriation de l'immeuble de M CLAISSE pour la construction de la nouvelle école, l'ancienne étant considérée comme insalubre, petite, mal éclairée, privée de cour et de préau.

Construction d'un préau à l'école de filles

Le 3 Mai, le terrain de M. CHEVALLIER est acheté pour la construction de la nouvelle école. Une salle «de conférences populaires » sera prévue au-dessus des classes de la nouvelle école.

**1902** Création de la caisse des écoles

**1903** Refus de la proposition d'ouverture d'une école privée avec pensionnat en lieu et place de l'école congréganiste 7 voix contre 3.

Le 22 février la Commune emprunte 30972 Frs sur 30 ans sur les 45992 de dépenses pour la construction de l'école de garçons et le préau de l'école de filles. L'État donnera 14360 frs. La construction devra être terminée le 1er septembre 1904.

Une commission surveillera les travaux.

**1904** On gardera le parquet bitumé (*non conforme*) pour l'école de garçons mais un rabais sera consenti.

1904 Le 20 août l'inauguration de l'école de garçons est repoussée au 28 avec la Présence du Préfet de l'Yonne.



# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite

**1905** L'utilisation de la salle de conférences sera soumise à un tarif au bénéfice de la caisse des écoles. Demande est faite, pour agréger les classes et les vestibules ainsi que la salle de conférences dans l'école de garçons que soient attribués, par l'État, des tableaux géographiques et des cartes... ainsi qu'un buste de la République.

Le conseil adresse des félicitations aux maîtres de l'école laïque pour le succès des conférences populaires et des soirées littéraires organisées par ces enseignants.

**1907** Le conseil vend un terrain situé derrière le préau de l'école de garçons. La circulaire préfectorale concernant la pratique du tir dans les écoles est étudiée... » craignant les accidents. Surtout si les tireurs ont de 10 à 13 ans...considérant que ce tir ne paraît pas avoir de grande utilité, le conseil n'y est pas favorable.

**1908** Finalement des séances de tir seront organisées (9 voix pour et 2 contre) et une subvention de 100Frs est votée. Le directeur de l'école organisera les séances.

**1910** L'inspecteur primaire de Sens présidera la distribution des prix

**1914** Mise en place d'un massif de fleurs devant l'école de filles.

**1920** Des travaux sont engagés pour le logement de l'instituteur et l'empierrement de la cour de l'école de garçons.

**1922** Travaux de peinture à l'école de filles

**1922** Le conseil fixe les dates des 6 jours de congés scolaires supplémentaires : 1 jour le lendemain de la fête du dimanche qui suit le 18 avril et 5 jours à l'occasion des vacances de NOEL et du jour de l'an.

**1924** Le 24 décembre l'inspecteur d'académie envisage la suppression d'un poste à l'école de garçons et propose que la seconde classe de filles soit pourvue d'une section enfantine. Le conseil s'oppose à cette suppression (garçons : 42 – filles : 34 pour 4 postes).





# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite



**1925** Un poste d'instituteur est supprimé. Le conseil propose que la classe libérée serve de local pour les œuvres post-scolaires mais aussi pour les cours de solfège et de musique instrumentale de la fanfare.

**1926** 20 avril, un local de l'école est affecté à l'entreprise industrielle. Jusqu'en 1925 ce local servait aux répétitions de la fanfare.

**1928** Cantine scolaire : 30 enfants des 2 sexes prennent leur repas de midi à l'école. Il est proposé d'organiser une cantine scolaire pour l'hiver où serait servie une soupe chaude.

**1929** La cantine proposée en 1928 sera ouverte aux 30 enfants des 2 sexes qui prendront leurs repas de midi à l'école pour l'hiver où serait servie une soupe chaude. Un crédit de 400 Frs est voté. Un abri pour la réserve de bois et de charbon sera construit à l'école de filles. Le conseil demande le rétablissement de la 2ème classe à l'école de garçons.

1931 L'agrandissement de la cantine scolaire est envisagé.

**1932** L'instituteur demande d'utiliser le local du corbillard (actuellement sous le préau) pour garer son véhicule. Le corbillard sera placé près de la pompe à incendie.

**1933** Pose de lavabos 2 lavabos de 2 robinets dans les couloirs de l'école de garçons.

**1935** Un garage à bicyclette est prévu pour les écoliers.

**1937** Les fruits du pommier communal seront récoltés et remis à l'école pour la cantine scolaire. Un projet d'école intercommunale est à l'étude. **Voir photocopie du projet ?** En octobre, on étudie la création de classes de scolarité prolongée en dehors de l'école de garçons car les classes, faute de place, n'ont pas atteint leur plein développement.

**1938** La rentrée des classes est fixée à 8 h et à 13 h à partir du 28.03. Un atelier-école est créé.

**1939** Les élèves garçons titulaires du certificat d'études bénéficieront d'un voyage au Havre. Les filles se verront proposer un voyage l'année suivante.



# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite

**1942** Création d'un terrain scolaire d'éducation physique au lieudit « l'étang St-Blaise » avec aide avantageuse de l'État. Le champ situé près de l'école de garçons devient le jardin dont les produits serviront à la cantine.

**1943** Les maîtres de l'atelier-école (travaux pratiques) seront rémunérés : les hommes toucheront 10 Frs par heure – la femme seulement 8 Frs de l'heure. La caisse d'épargne fait un don de 600 Frs pour la cantine scolaire.

**1944** Le 7 janvier un incendie détruit plusieurs objets mobiliers à l'école de garçons : les dégâts sont estimés à 1025 frs. Les études surveillées sont rémunérées et la cuisinière qui en 1940, pour les réfugiés, a installé une cantine à l'école de filles sera payée.

**1946** L'école ménagère agricole va donner une session d'enseignement dans les locaux de l'école d'agriculture pendant 2 mois. Le conseil prendra en charge le chauffage de ces locaux.

**1950** La suppression d'une classe de l'école de garçons est envisagée. Le conseil souhaite que cela soit provisoire étant donné qu'à l'avenir les effectifs sont en hausse.

**1951** Il est urgent de remettre en état la clôture de l'école de filles. Cantine scolaire : compte tenu que la charge de cet organisme est le salaire « enflé par la cotisation patronale, la sécurité sociale et les cotisations à la CAF » le conseil décide de prendre à sa charge le salaire de la cuisinière.

**1952** Le conseil applique la loi Barangé. Le 13 décembre une tempête a endommagé l'église et l'école de garçons.

Les réparations seront faites sous la conduite d'un architecte.

**1953** La toiture du logement de l'école sera réparée avec des ardoises car la charpente n'est pas assez solide pour supporter des tuiles. Avec les crédits Barangé le conseil achète des tables des rideaux et refait la peinture des vestibules de l'école de garçons.

**1954** On installe des W-C dans l'appartement de l'instituteur. Avec la subvention de 300 000 frs du conseil général, le conseil décide la réfection des sols des classes de l'école de filles et

d'acheter du mobilier et du matériel.

4.000 Frs seront accordés à l'école de filles pour achat de cartes géographiques.

**U**ne circulaire préfectorale concerne la distribution de lait dans les écoles ; le conseil attendra de plus amples informations pour mettre en place cette disposition.

**L**'immeuble contigu à l'école de filles est acheté ; Il servira de logement au conducteur des Ponts et Chaussées et aux directeurs d'école.

Le conseil accordera 5.000 Frs pour l'achat par l'œuvre des pupilles de l'école publique d'un terrain à St-Jean-de-Monts en Vendée pour les futures classes de mer.

1946





# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite

**1957** Achat d'un téléviseur pour l'école de garçons- Construction de « privés » à l'école de filles. Pose d'une inscription au sol devant l'école de filles « attention école » pour donner suite à l'augmentation du trafic automobile.

Installation de MM LEGROS et THOMAS pour remplacer Mme et M COLIN admis à la retraite.

Les logements sont en mauvais état, des travaux devront être entrepris mais on attend la réforme de l'enseignement pour connaître les besoins en locaux futurs.

M. LEGROS Directeur, sera logé dans la maison libre (ex-propriété Nitenberg). Mme BUZAN et M THOMAS (adjoints) partageront le logement vacant de M et Mme COLIN.

Achat et travaux divers (projecteurs de films fixes – livres – meuble à cartes – peinture et lessivage de la salle de la cantine – achat de poêles à mazout – pose de vestiaires et lavabos.

Plantation de tilleuls dans les cours. Achat d'un guide-chant.

**1958** La toiture des logements de l'école des garçons sera refaite et des cabinets avec chasse d'eau seront installés à l'école de filles. Le raccordement des WC de l'école de garçons à l'égout sera fait

Le conseil réfléchit à une création de logements nouveaux pour les maîtres étant donné la future réforme de l'enseignement qui tiendra compte de la démographie en hausse dans la commune.

Un crédit est ouvert pour permettre aux élèves de participer à la fête de l'école publique à Joigny.

**1959** Sur la proposition par Mme VARET, le conseil considérant l'accroissement de la population scolaire demande la création d'une école maternelle (cette proposition ne sera pas retenue car il faudrait que la commune comprenne 2000 habitants). Le conseil, sur la proposition de la même conseillère, étant donné que la réforme de l'enseignement prévoit la création de classes de 6ème dans certaines écoles primaires, demande la création d'une classe de 6ème à SAINT VALÉRIEN.

Ce sera le début de l'implantation du collège : voir historique du collège

On envisage la construction d'un vestiaire, l'agrandissement de la maternelle et la réfection des logements à

l'école de filles.

**1960** La salle des fêtes de l'école sera utilisée pour installer la nouvelle classe de 6ème du Groupe d'observation dispersé (futur collège). Il est demandé une subvention auprès du service de la jeunesse et des sports pour aménager l'ancienne mairie (face au portail de l'église) en un foyer post scolaire avec salle de réunions.

Le conseiller général (M. BOULLY) par ailleurs conseiller municipal indique que l'assemblée départementale ne pourra donner une subvention pour l'aménagement des logements que dans un délai fort éloigné : un programme d'urgence - devant l'État de délabrement de ces locaux - est à établir et à exécuter par étapes.

En Juillet, décision est prise d'aménager 3 logements à l'école de garçons et 2 à l'école de filles (avec salle d'eau et wc)

**1961** La commission académique décide la création d'un GOD (groupe d'observation dispersé) avec ouverture d'une classe de 6ème. Le conseil diffère le projet d'aménagement de logements devant les dépenses à réaliser pour l'installation du GOD (sauf pour les logements de l'école de filles. Il faut aménager la salle des fêtes pour recevoir la nouvelle classe et organiser le service de transport scolaire (circuit de 110 km) et ... prévoir une nouvelle construction.

**1962** Une classe enfantine est ouverte dans les locaux de la cantine scolaire au rez de chaussée des logements de l'école de garçons. La classe de 5 -ème du GOD sera installée sur la scène de la salle des fêtes et une salle des maîtres dans l'ancienne bibliothèque. Un garage sera construit en prolongement du préau de l'école des filles.

**1963** Deux classes préfabriquées seront livrées en décembre pour accueillir les enfants des Harkis.

**1964** Un nouveau projet de construction d'un groupe scolaire en prolongement des bâtiments actuels de l'école de garçons est proposé (plusieurs classes, salle de gymnastique, vestiaires, lavabos etc.). La commune a été retenue par la commission de révision de la carte scolaire pour la création d'un collège de 13 classes. La classe de 4ème est ouverte et la commune achète une classe préfabriquée subventionnée à 50%. Les logements de l'école de garçons sont terminés.



# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite

**1964** Le Ministère des Rapatriés offre 2 classes préfabriquées avec le mobilier et les fournitures. 2 postes d'instituteurs sont alors créés. L'atelier situé dans la partie nord de l'école recevra les cours d'enseignement pratique des classes de 5ème et 6ème. Les établissements ULMANN fourniront le mobilier de la classe de 4ème.

**1965** deux nouvelles classes pour le collège sont achetées 50.000 Frs avec subvention

Tous les élèves de l'école recevront un volume lors de la distribution dite des prix le 14 Juillet (en plus du palmars délivré suite aux bons résultats et pour récompenser l'assiduité)

Le centre postscolaire intercommunal d'enseignement agricole pour les élèves de la région âgés de 14 à 18 ans est transformé en cours professionnel agricole de premier niveau. Il permet la préparation au brevet d'apprentissage agricole. Le directeur de la coopérative agricole, M. FOIN, mettra des locaux à la disposition de cet enseignement.

Effectifs des écoles : 7 classes pour 207 élèves dont 49 à la maternelle et 4 classes au collège pour 87 élèves.

L'aménagement des horaires de transport par cars permettrait à des élèves du canton actuellement scolarisés à Sens dans des établissements surchargés en effectifs de venir à Saint-Valérien.

Un emploi de femme de service est créé à la maternelle.

**1966** Le conseil accepte la proposition de construction d'un collège en procédé métallique industrialisé comprenant 14 classes.

100 repas sont servis chaque jour d'école. Le conseil achète un bloc de cuisson au propane avec four électrique. Une participation aux frais de fonctionnement du collège est demandée aux communes voisines. Certaines répondent favorablement.

Un rideau de peupliers est planté pour apporter de l'ombre aux classes préfabriquées.

**1967** Un médecin-inspecteur a constaté que les locaux du restaurant scolaire sont insuffisants

Le chauffage central sera installé à l'école de garçons, classes et logements, et dans les classes préfabriquées. Jusqu'à cette décision le chauffage était assuré par des poêles à fuel allumés chaque matin par un employé com-

munal (sauf dans les logements).

Le collège devrait être classé « établissement autonome » (indépendant des classes primaires). Il bénéficiera d'un nouveau statut administratif.

Le conseil général offre une classe nouvelle.

La construction du collège est différée à 1968. Le conseil exprime sa surprise car ce devait être en 1967 d'autant que les communes voisines rattachées à la carte scolaire sont acquises au projet soutenu par la sous-Préfecture et le conseiller général M. PIOT.

Le syndicat intercommunal étendrait alors ses compétences en plus de celles concernant l'eau et l'électricité.

Une section d'éducation professionnelle (SEP) est ouverte aux élèves soumis à la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans qui ne poursuivent pas d'autres études.

COLLÈGE : La commune pourrait participer à 50% pour le financement mais cette participation porterait-elle sur la gestion seule ou sur la construction et les investissements ? Qui serait alors propriétaire du collège ? La commune ou le syndicat intercommunal ? Qui fera les emprunts ? Qui fera les emprunts pour les équipements sportifs qui seront communs aux élèves et aux associations sportives ?





# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite

**1968** Des travaux importants sont engagés pour les écoles (peinture, menuiserie, suppression des grilles, réparation du mur de soubassement, sanitaires...)

Achat de 2 classes préfabriquées pour 36275 Frs.

**C**réation d'une classe de perfectionnement. Les écoles de filles et de garçons sont transformées officiellement en une école mixte unique à bientôt comptant 9 classes

Transport scolaire : c'est la société Tisserand qui remplace les Rapides de Bourgogne.

Il devient urgent de construire un collège avec la participation des autres communes donc une réunion est indispensable. Les livres seront fournis aux élèves de 6ème et 5ème par la Commune jusqu'en 1970.

Pour donner suite à cette réunion les communes ne participeront pas aux dépenses d'investissement mais seulement aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 50% (cela représente 3.50 Frs par habitant). Une commission syndicale pour apurement et contrôle des comptes est constituée. On ferme le cours post-scolaire agricole. Il sera transféré au cours professionnel de Sens.

**1969** Le collège a besoin de classes. On envisage d'aménager le préau de l'école de garçons en 2 classes. Deux classes viendront du Ministère et la construction d'un collège est inscrite au programme de 1970. Des sondages effectués sur le terrain de sport indiquent la présence d'un sous-sol argileux peu favorable à une construction. De nouveaux sondages sont envisagés ailleurs.

**U**n 5ème poste est accordé à l'école mixte. Un projet de collège comprendra un seul bâtiment sur 3 niveaux avec classes- Bureaux- restaurant- logement d'un concierge. La commune demande la nationalisation mais s'engage pour prendre à sa charge, dans cette perspective, 36% des frais de fonctionnement sur une durée de 10 ans par convention.

**M**ais à la fin de cette année les classes promises ne sont pas toutes livrées. Des classes ont été aménagées en urgence sur la scène de la salle des fêtes, dans l'atelier, dans une salle de la coopérative agricole, à la Maison des jeunes. Les travaux pratiques sont suspendus faute de locaux.

Le transport scolaire est transféré aux compétences du

syndicat.

La surveillance des élèves arrivant avant l'heure des cours sera prise en charge avec un subventionnement de 50% de l'inspection académique. Il est décidé que le Maire et l'Adjoint feront partie du conseil d'administration du collège.

Image ?

À la suite d'une grève scolaire de 48 h lancée par le Conseil de Parents d'élèves les classes promises misent en service en janvier 1970.

Une audience est demandée au Préfet pour donner suite à une lettre de l'Éducation nationale indiquant que « le financement du collège ne sera pas retenu pour le prochain exercice ». Le conseil maintient sa détermination et rappelle que les engagements doivent être tenus.

Le Président du syndicat promet la prise en charge de l'organisation et du financement des transports scolaires.

Le conseil s'interroge : Faut-il céder au syndicat le terrain communal et laisser à cet organisme la construction et le fonctionnement du collège et abandonner une partie de son patrimoine futur ?



# Les décisions les plus marquantes

## Sur les questions scolaires...suite

**U**ne commission spéciale « enseignement » pourrait être créée au sein du syndicat ne regroupant que les communes concernées avec en son sein le directeur du collège, le représentant des parents d'élèves, d'un délégué de l'éducation nationale avec voix prépondérante pour la Commune.

**1970** Le syndicat décide la création d'un poste de vice-président chargé des questions scolaires. Il préférera la nomination du Maire de Courtoin à celle du Maire de Saint-Valérien . Le conseil de Saint-Valérien demande que soient précisées les responsabilités de ce nouveau vice-président et ses rapports avec la municipalité.

**L**e collège de 400 élèves est programmé pour cette année, alors le conseil propose au syndicat de lui céder pour un franc symbolique la superficie du terrain nécessaire à charge pour le syndicat de se substituer aux engagements pris par la commune relativement :

A la viabilisation et mise en état de constructibilité.

A la construction dudit collège, la maîtrise d'ouvrage restant à l'État.

Au financement de la part laissée par l'État aux collectivités locales

Au traité concernant l'entretien, les réparations, les fournitures, le fonctionnement, la nationalisation future.

En attendant un groupe de classes préfabriquées sera implanté sur le terrain jouxtant l'école élémentaire loué à M. CHEVALLIER dont les arbres arrachés seront remplacés.

**1971** Par suite de l'organisation d'un service de transport des élèves des ha-

meaux un véhicule pourrait être acheté qui serait conduit par un employé municipal. Des travaux concernant les bâtiments scolaires sont réalisés (sol de la cour, peintures, chauffage.)

Le conseil refuse la fermeture d'un 9ème poste d'adjoint. Si l'on admet les enfants de 3 ans le conseil souhaite transformer les deux classes enfantines de l'école primaire en deux classes maternelles avec nomination d'une directrice.

Pour donner suite à la construction du collège la salle des fêtes pourra être utilisée comme salle de gymnastique... une classe préfabriquée sera affectée à la classe de perfectionnement, la salle du restaurant deviendra une salle audio-visuelle, les autres classes préfabriquées seront des salles de réunions. Le pavillon municipal du 7 de la rue de la République sera le logement du directeur de l'école.

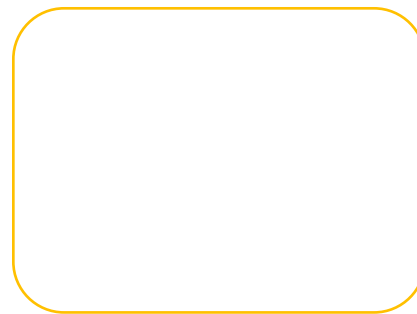
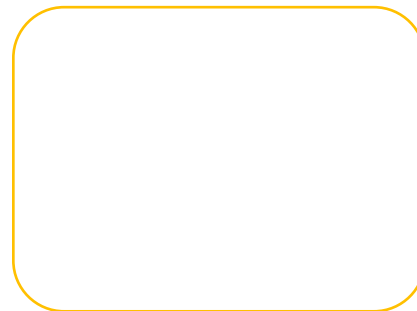
Mais, la question de la participation des Communes au financement des travaux pour le collège reste en suspens malgré les interventions du Maire auprès du syndicat.

**1972** À la rentrée de septembre une école maternelle à 3 classes sera ouverte avec 100 élèves. Des installations sanitaires à la taille des enfants seront réalisées.

C'est aussi la réception définitive des bâtiments du collège. M.PIOT Président du syndicat, M SERFATY Président de la commission n'y assisteront pas « les termes de l'invitation leur déplu ».

**1973** Le collège est nationalisé ce qui réduira les charges de fonctionnement : L'État prend 64% de ces

charges et 36% restent à la charge des communes.



Le + en  
ligne

RAPPORT du DIRECTEUR  
au CONSEIL de PARENTS d' ELEVES  
du 15.10.74 SUR LES  
STRUCTURES du C.E.G.  
de SAINT-VALERIEN